

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LES TRACAS DE LA CONSO

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de **Martial**, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial a fait le bilan de sa semaine passée : elle fut épouvantable. Allez, pour sourire après coup, et pour exercer sa mémoire, il reprend les événements conso qui l'ont marqué :

- Par souci de lutter contre le gaspillage et par opportunité de réaliser des économies dans sa supérette habituelle, il s'est arrêté devant le meuble réfrigéré dédié aux dates limites de consommation. Des lots de saucisses **Knacki HERTA** sont vendues au prix de 1,55 € au lieu de 1,94 €. Soit seulement une remise de 20 % car c'est le dernier jour de validité de la DLC. Les invendus seront donc retirés et jetés, alors qu'une remise d'un montant supérieur aurait permis de tout liquider. **Martial** a du mal à comprendre la logique commerciale de la grande distribution.
- Au rayon fruits et légumes il constate qu'un pull plutôt usagé a été abandonné sur un cageot de pommes. Il le signale au chef de rayon qui lui confirme que ce vêtement lui appartient et qu'il a oublié de le ramasser, sans pour autant se précipiter pour rectifier la situation !
- Dans un meuble réfrigéré contenant des articles en promotion, **Martial** consulte désespérément les nombreuses étiquettes apposées à la suite pour découvrir le prix de l'article convoité. Hélas, il ne la trouve pas et en l'absence de personnes pouvant le renseigner, quitte le rayon sans acheter ;
- À la caisse d'une enseigne spécialisée dans les fournitures de bureau, il tend les cartouches d'encre qu'il vient de choisir, règle le montant et signale qu'il détient une carte de fidélité (habituellement la question lui est systématiquement posée : vous avez une carte de fidélité ?). À peine aimable l'hôtesse de caisse lui indique : il faut donner sa carte de fidélité avant de payer pour pouvoir l'utiliser !
- Dans sa boîte aux lettres **Martial** reçoit l'avis d'échéance de son assurance habitation/auto pour l'année 2026. Il est daté du 7 novembre 2025 mais il s'agit déjà d'une incitation à régler immédiatement. Il allait effectuer le

règlement mais, finalement, il le fera fin décembre : il n'a pas pour vocation à accroître la trésorerie des assureurs.

Mais **Martial** refuse de terminer cette fichue liste de mécontentements sans une note optimiste. Il se souvient que, hier, il souhaitait acheter son agenda 2026 et, habituellement, ce genre d'articles était placé à proximité du rayon jouets. Ce n'est pas le cas cette année. Un employé, sollicité, lui indique le nouvel emplacement et accompagne même Martial pour vérifier que son information est bonne. Le même employé revient 5 minutes plus tard pour indiquer au client qu'une partie 'du stock d'agendas est à proximité du rayon de fournitures scolaires. Et, effectivement, c'est là que **Martial** découvre l'agenda spécifique qu'il recherchait. Il s'est empressé de se rendre dans les rayons pour remercier son charmant interlocuteur.



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)